

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 4 avril 2022, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

*Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 avril 2022**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h02.

**22 04 038**

**2. Adoption de l'ordre du jour du 4 avril 2022**

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 4 avril 2022, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation**
    - 6.1.1. Club de conservation du Lac Massawippi
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. CMQ – Rapport de conformité – Transmission des rapports financiers - Dépôt
    - 7.1.2. Fauchage des abords de chemin 2022
    - 7.1.3. Offre de services – Caractérisation de l'amiante et du plomb
    - 7.1.4. Fonds Vitalité des milieux de vie – Demande du CAR
    - 7.1.5. Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Membership
  - 7.2. **Appel d'offres**
    - 7.2.1. Résultat – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
  - 8.2. Rapport des conseillers
9. **Rapports administratifs**
  - 9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
  - 9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

- 9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière
- 9.4. Rapport – Formation des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale

**10. Trésorerie**

- 10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

**11. Divers**

**12. Deuxième période de questions**

**13. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**22 04 039**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

**22 04 040**

**6.1.1. Club de conservation du Lac Massawippi**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 50 \$ au Club de conservation du Lac Massawippi.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.1. CMQ – Rapport de conformité – Transmission des rapports financiers - Dépôt**

La directrice générale greffière-trésorière dépose, aux membres du conseil, le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**22 04 041**

**7.1.2. Fauchage des abords de chemins 2022**

**ATTENDU** qu'à chaque année la Municipalité fait faucher les abords de chemins afin d'assurer la sécurité des usagers de la routes et l'entretien des chemins ;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu deux soumissions pour le fauchage des abords de chemins ;

**ATTENDU** que l'évaluation du coût du contrat est de moins de 25 000 \$ et qu'en vertu de son Règlement de gestion contractuelle, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat de fauchage des abords de chemins à Ferme Gilles Provencher Inc. au coût de 4 255 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**22 04 042**

### **7.1.3. Offre de services – Caractérisation de l'amiante et du plomb**

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une offre de service d'Englobe pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et des peintures pouvant contenir du plomb pour le Centre Communautaire, la caserne, le 741, chemin Hunter et le bureau municipal ;

**ATTENDU** que la Municipalité doit tenir un registre sur la gestion sécuritaire de l'amiante ;

**ATTENDU** que cette dépense est admissible au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et des peintures pouvant contenir du plomb pour le Centre Communautaire, la caserne, le 741, chemin Hunter et le bureau municipal.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à signer le contrat de services professionnels pour la réalisation des travaux.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**22 04 043**

### **7.1.4. Fonds Vitalité des milieux de vie – Demande du CAR**

**ATTENDU** que le Centre d'art Rozynski a déposé une demande au Fonds Vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook pour les Volets Projets de développement territorial et Projets locaux ;

**ATTENDU** que le conseil municipal doit appuyer la demande déposée dans le volet Projets locaux ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité appui la demande du Centre d'art Rozynski au Fonds Vitalité des milieux de vie - volet Projets locaux.

Qu'une somme de 30 000 \$, de l'enveloppe locale de Barnston-Ouest, soit investi dans le projet du Centre d'art Rozynski.

Que la directrice générale greffière-trésorière transmette une copie de la présente résolution à l'agente de développement rural de la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

**22 04 044**

**7.1.5. Conseil Sport Loisir de l'Estrée - Membership**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrée (CSLE) pour l'année 2022-2023 en versant la cotisation de 70 \$, celle-ci étant définie par le nombre de ses habitants ;

Que la Municipalité désigne madame Julie Grenier à titre de représentante de la Municipalité aux activités corporatives de l'organisme.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**22 04 045**

**7.2.1. Résultat – Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)**

**ATTENDU** la résolution numéro 22-03-034 autorisant la directrice générale greffière-trésorière à inviter les entreprises suivantes, Somavrac C.C., Sel Warwick et Sel IceCat, à soumissionner pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques, dont la concentration demandée est de 83 à 87 % ;

**ATTENDU** que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h30 le lundi 28 mars 2022, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour, à la même heure, à savoir :

	Compagnie	Concentration	en vrac	
			\$ avec transport	\$ sans transport
1	Somavrac C.C.	83 % à 87 %	535.00 \$/TM	515.00 \$/TM
2	Sel Warwick	83 % à 87 %	600.00 \$/TM	600.00 \$/TM
3	Sel IceCat	83 % à 87 %	680.00 \$/TM	650.00 \$/TM

**ATTENDU** que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de chlorure de calcium à l'entreprise Somavrac C.C. aux conditions suivantes :

De 60 à 80 TM de chlorure de calcium, avec transport, au coût de 535.00 \$/TM, pour une dépense maximale de 42 800 \$, plus les taxes applicables.

La date pour l'épandage du produit sera fixée par l'inspecteur municipal.

Que le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

## **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel.

### **9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel.

### **9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière**

Dépôt du rapport mensuel.

### **9.4. Rapport – Formation des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale**

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, article 15, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Les élus suivants, de la Municipalité de Barnston-Ouest, ont suivi leur formation sur l'éthique et la déontologie le 23 mars 2022 :

- Johnny Pizar
- Lucie Michaud
- Ziv Przytyk
- Virginie Ashby
- Normand Vigneau
- Julie Grenier
- Cynthia Ferland.

La formation a été donnée par Me Annie Aubé, formatrice autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ).

**22 04 046**

### **10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles**

**ATTENDU** que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 mars 2022 – 22-03-035	75 438.62 \$
B) Dépenses incompressibles – mars 2022	61 546.83 \$
C) Salaires mars 2022	10 599.18 \$
D) Comptes à payer au 4 avril 2022	86 643.65 \$

**ATTENDU** que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 158 789.66 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

**12. Deuxième période de questions**

**22 04 047**

**13. Levée de la séance ordinaire du 4 avril 2022**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h58.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**DIRECTRICE GENERALE  
GREFFIERE-TRESORIERE**